

## ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2024

---

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD80

présenté par  
Mme Brulebois, rapporteure

-----

### ARTICLE 33

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« délivrées »,

le mot :

« rendues ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.